

SESSION FORMATION
MOBILITÉ, RÉSEAUX ET SYSTÈMES DE TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES
DÉPLACEMENTS, MOBILITÉ, TRANSPORTS

RÉF: 9398-12

Documents de planification (SCOT, PDU, PLU) : améliorer la prise en compte des déplacements - Formation à distance

EN BREF

La loi ALUR et les autres législations visant la transition écologique et énergétique affirment le besoin de coordonner urbanisme et déplacement, que la loi d'orientation des mobilités (LOM) a encore accentué. Pour la maîtrise d'ouvrage et son conseil, comment intégrer et articuler cette politique de déplacement dans les documents d'urbanisme, de façon à ce qu'elle constitue le levier des stratégies d'aménagement du territoire aux différentes échelles.

THÉMATIQUES

Les enjeux. Le rôle et le contenu des documents de planification. La prise en compte des déplacements dans les SCOT, plans de mobilité (ex PDU), PLU, PLUi. Les déplacements comme levier et support d'une réflexion globale d'aménagement urbain.

CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Professionnels des services urbanisme, déplacements et environnement des communes, EPCI, départements et régions. Autorités en charge de l'élaboration des plans de mobilité, PLU, PLUi ou des SCOT. Professionnels des services d'urbanisme, déplacements et environnement des DREAL, DDT et CEREMA. Agences d'urbanisme, bureaux d'études.

PRÉ-REQUIS

Merci de vous reporter au paragraphe présentant le profil des participants.

OBJECTIFS

IDENTIFIER les enjeux liés à l'interface entre urbanisme et mobilité aux différentes échelles : bassins de vie, agglomération, commune, quartier
INTEGRER la dimension programmation des aménagements dans les documents de planification
CONDUIRE une réflexion mobilité dans la mise en œuvre du projet de territoire.

Note : cette formation s'adresse principalement à la maîtrise d'ouvrage et ses conseils. Pour une approche davantage orientée maîtrise d'œuvre, voir le programme "Mettre en cohérence urbanisation et déplacements : les conditions de la réussite" (réf. : 9560).

INFORMATIONS PRATIQUES

Date : du 31 mai au 02 juin 2021 - Durée : 3 jours (21 heures)

Tarif : 2 190,00 € HT + TVA (Déjeuners inclus)

Lieu : Formation à Distance

COORDINATION

Hélène KAUFFMANN, Chargée d'études – Planification, Mobilités, Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

PROGRAMME DÉTAILLÉ ET HORAIRES

LUNDI 31 MAI

9h30 - 10h00

Introduction, recueil des attentes et présentation de la session

Contexte et enjeux

10h00 - 12h30

Hélène KAUFFMANN

Les enjeux : la nécessité d'articuler urbanisme et déplacements à toutes les échelles du territoire et l'incitation à une approche globale de planification dans l'esprit des lois.

14h00 - 15h30

Jean-Philippe STREBLER, *Directeur, PETR Sélestat Alsace centrale*

Les différents documents d'urbanisme : SCOT, plans de mobilité, PLU, PLUi
Objectifs, contenu et portée juridique

16h00 - 17h30

Jean-Philippe STREBLER

Quel contenu en matière d'articulation entre urbanisme et déplacements
La jurisprudence
Retour d'expérience sur le SCOT de Sélestat

Fin de la journée à 17h30

MARDI 01 JUIN

9h00 - 10h30

Thibault VALOIS, *Pôle Métropolitain Nancy Sud Lorraine - En visioconférence*

Le SCoT, un levier pour les coopérations territoriales en matière de mobilité : l'expérience du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle

11h00 - 12h30

Thomas BOUREAU, *AUCAME*

Le SCoT de Caen : élaborer un nouveau SCoT dans une ville moyenne

14h00 - 14h30

Hélène KAUFFMANN

Les SCOT : point de synthèse et lien avec les PLU

14h30 - 16h00

Nathalie PITAVAL, *Directrice d'études urbanisme et mobilité, CEREMA Nord Picardie*

Présentation de l'ouvrage PLU et déplacements : contenu et apports

16h30 - 17h30

Cécile LANZA, *Planification des déplacements, Ville et Eurométropole de Strasbourg*
Déclinaison locale des objectifs du volet déplacements du PLU (Plan piéton, hiérarchisation du réseau viaire, article 12...)

Fin de la journée à 17h30

MERCREDI 02 JUIN

09h00 - 11h15

Cécile LANZA

Atelier de travail sur un cas concret de déclinaison opérationnelle des orientations déplacements du PLU intercommunal

11h45 - 12h45

Hélène GARNIER, *Directrice de la Mission Planification Urbaine, NANTES Métropole*

La prise en compte des déplacements dans les PLU : du diagnostic au PADD, puis à la réglementation, approche méthodologique et illustrée.

14h15 - 15h15

Hélène GARNIER

(Suite) La prise en compte des déplacements dans les PLU : du diagnostic au PADD, puis à la réglementation, approche méthodologique et illustrée.

15h45 - 17h15

Matthieu DELAFOSSE, *Chargé d'études déplacements, ANGERS LOIRE METROPOLE*

La prise en compte des déplacements dans un PLU intercommunal

17h15 - 17h30

Conclusion et évaluation de la session

Fin de la session à 17h30